

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-NATHALENE DU 20 DECEMBRE 2016

**Etaient présents** : Jean-Michel PERUSIN - Jean-François MARTINET - Brigitte AUDOUARD - Francis PAPONIE - Frédéric TACHE - Nathalie CHAPOULIE - Chantal DESPLAT - Monique DUBOST - Serge KOLESNIKOFF - Bertrand ROUQUIE - Alexandre COUDERC - Catherine COMBROUX

**Absents excusés** : Dominique CHEYROU - Aurélie MERCIER.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **CENTRE DE LOISIRS**

### **Subvention CAF**

Suite à une rencontre avec la CAF de PERIGUEUX, et en raison de l'agrandissement des plages horaires et de la fréquentation du CLSH ENEA LOISIRS, la commune va bénéficier directement d'une subvention estimée entre 20 000 et 24 000 € **chaque année pendant 4 années** (si les objectifs sont atteints), avec une baisse de 700 € environ chaque année.

### **Projet d'agrandissement du CLSH**

Aussi, un devis d'agrandissement du CLSH ENEA LOISIRS a été demandé auprès de l'entreprise PORTA KABIN (modules tout prêts) afin de libérer l'espace au-dessus de l'école maternelle. Deux modules peuvent être envisagés : 6 X 10 m ou 4 X 18 m exposés en L avec un sas de communication.

Par ailleurs, un audit énergétique du CLSH et de la salle des fêtes a été réalisé. Le dossier de demande de subvention énergétique est en cours d'instruction piloté par la CCSPN.

### **Réunions avec les autres communes**

Il est convenu des réunions trimestrielles avec les autres communes du RPI participant à part entière au financement et au fonctionnement du CLSH soit les communes de PRATS-DE-CARLUX / ST VINCENT LE PALUEL / PROISSANS / SIMEYROLS. Ces réunions trimestrielles auront lieu avec le personnel du CLSH ainsi qu'au moins 1 élu de chaque commune ayant signé la convention de partenariat.

Il a été convenu une **réunion le 26/01/2017 à 18H30 à la mairie** avec les communes participantes, dont l'ordre du jour est le suivant :

- signature d'une nouvelle convention intégrant la commune de SIMEYROLS avec effet au 01/09/2016 ; nouveaux points à intégrer dans la convention,
- Participation des différentes communes à l'organisation du fonctionnement du CLSH.

Il conviendra de préparer une nouvelle convention modifiée en tenant compte de l'intégration de Simeyrols, à faire signer par les communes.

## **ECOLE**

### **Uniformisation des TAP**

Une réunion a eu lieu à la mairie de PRATS-DE-CARLUX avec les autres communes du RPI dans le but d'uniformiser les TAP et de réaliser un PEDT (projet éducatif territorial) commun pour la prochaine rentrée scolaire (sur 3 ans). Par ailleurs, dans le cadre des TAP, la collectivité de PRATS souhaiterait pouvoir faire appel au personnel du CLSH le plus possible.

### Emploi personnel par l'association TRAIT D'UNION

Afin de "donner du mou" au personnel de cantine / entretien et de pourvoir aux éventuels remplacements de personnel en cas d'absence ou maladie, il a été décidé de faire appel à l'association TRAIT D'UNION et d'embaucher en sous-traitance une personne pour le ménage pendant 4 H / semaine (ménage mairie et résidence le lundi après-midi, ménage salle des fêtes le vendredi soir). L'augmentation de ses heures, par tranches horaires de 2H, doit se faire par le biais de l'association.

### SALLE DES FETES

Une délibération concernant les tarifs applicables à la location de la salle des fêtes et du matériel a été votée avec effet au 01/01/2017 (personnes habitant la commune / hors commune / collectivités et associations).

Un nouveau règlement intérieur sera également rédigé en collaboration avec l'Amicale Laïque.

### PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Un RDV a été pris **avec Mr le Sous-Préfet mardi 10 janvier 2017 à 11H.**

Le dossier de subvention DETR doit être envoyé avant le 10/02/2017.

Le projet de délibération, à voter lors du prochain conseil municipal, articule le projet d'aménagement des espaces communaux avec les voies d'accès à l'école et à l'église première tranche (sécurisation et valorisation du centre-bourg) comme suit :

SUBVENTIONS SOLLICITEES	MONTANT HT
- DETR 2017 AMENAGEMENT BOURG (30 % SUR 118 500 €) – Préfecture	35 550 €
- DETR 2017 ACCESSIBILITE (40 % SUR 125 300 €) – Préfecture	50 120 €
- CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX AMENAGEMENT BOURG ET ACCESSIBILITE (25 % SUR 243 800 €) – Conseil Départemental	60 950 €
- RESERVE PARLEMENTAIRE – Député	10 000 €
- AUTOFINANCEMENT COMMUNE	115 217 €
<b>MONTANT TOTAL HT Y COMPRIS MAITRISE D'ŒUVRE ET MISSION SPS</b>	<b>271 837 €</b>

Les travaux débuteraient en 2018 – 2019. Un appel d'offres devra être lancé et le choix d'un bureau d'études devra être fait vers mai / juin 2017.

Le projet n° 2 sera ultérieurement l'aménagement de la traverse (ou RD 47 b).

### POINT SUR LES NUISANCES SONORES DES CAMPINGS L'ETE

Une réunion a eu lieu à la mairie avec tous les campings le 13/12/16. Elle s'est déroulée sur la base du nouvel arrêté préfectoral N° PELREG-2015-10-45 portant réglementation des bruits de voisinage qu'il convient de respecter.

Par ailleurs, il conviendra de revoir et mettre à jour l'arrêté municipal pris le 27/06/2006.

Suite à cette réunion, il a été décidé :

- que tous les campings réalisent une étude d'impact
- que la mairie elle-même réalise une étude acoustique concernant les nuisances sonores relatives à la location de la salle des fêtes (contacter un bureau d'études)

- que la mairie organise une réunion le 17/01/17 à 14H30 afin de recevoir les orchestres travaillant au sein des campings l'été et de les sensibiliser aux contraintes acoustiques à respecter.

## **EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le "document unique" est un document obligatoire pour tout employeur d'évaluation des risques professionnels. Le Centre de Gestion de la Dordogne propose gratuitement aux collectivités un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels. Par ailleurs, le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut octroyer une aide financière (calculée en fonction du nombre d'agents CNRACL) servant à indemniser la collectivité du temps passé pour les démarches et pouvant également contribuer à participer à d'éventuels aménagements de poste ou matériels à acheter.

Par délibération, le conseil municipal décide de souscrire à cette démarche. Par ailleurs, un assistant de prévention doit être nommé, qui pourrait être notre cantonnier. Mais ce dernier étant employé par la CCSPN, il faudrait que celle-ci le nomme préalablement.

## **RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT D'ACHATS SDE24**

Le Maire rappelle au conseil que par délibération du 22/12/2014, la commune a adhéré à ce groupement de commandes. Il indique qu'une nouvelle convention constitutive du groupement doit être approuvée par le conseil suite à la refonte du périmètre de notre région (loi NOTRe), à la réforme des marchés publics et à la modification des conditions de collecte des frais de participation des membres. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

## **RENOUVELLEMENT DU BAIL HANGAR**

Le Maire rappelle au conseil qu'il y a lieu de renouveler le bail du hangar utilisé par les services municipaux et la CUMA et appartenant à Mr ESPITALIER (qui envisagerait de refaire la toiture en 2017) pour une nouvelle durée de 6 ans à compter du 01/01/2017. A cette date le loyer est de 2 100 €/an révisable annuellement. Le montant du loyer ayant augmenté, le Maire suggère que la participation de la CUMA soit de 775 €/an au lieu de 700 €. Par délibération le conseil autorise le Maire à signer cette convention de renouvellement de bail.

## **DEVIS PANNEAUX SIGNALÉTIQUE**

- le Conseil Départemental (service des Transports) demande à ce que des panneaux d'arrêts de car soient installés aux arrêts manquants (La Brunie, le Touron, les Mathevies, la Balagière). Un devis a été établi par SES pour une somme TTC de 1 034,10 €. Il sera intégré dans le budget prévisionnel 2017.
- devis amendes de police : il faut demander des devis à Lachenevrerie et Bonnassie.
- il faut également faire l'inventaire des panneaux existants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) : les 4 ateliers ont été réalisés et serviront de base au travail du bureau d'études.
- Dossier Tourelles / Ferreira : la commune attend le mémoire de notre avocat afin de le convier au prochain conseil municipal où seront également invités les propriétaires concernés aux Tourelles.

- Les voeux du Maire auront lieu le **samedi 14 janvier 2017 à 11H30 à la salle des fêtes.**
- les réunions d'adjoints auront lieu tous les mardis à 17H30 et pour la première fois le mardi 10 janvier 2017.
- devis CROS (changement radiateur école et travaux électricité salle des fêtes) : à prévoir au prochain budget.

La séance est levée à 23H.

La date du prochain conseil municipal, qui aura lieu fin janvier début février 2017, n'a pas été déterminée.